

Les petites capacités sur évier Les chauffe-eau d'appoint CHAUFFE-EAU

Integrale antiroest boiler / kleine modellen
WATERVERWARMER



CHAUFFAGE

CHAUFFE-EAU

CLIMATISATION

VENTILATION

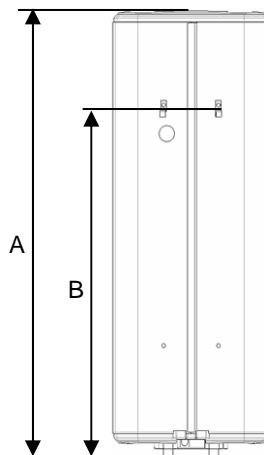
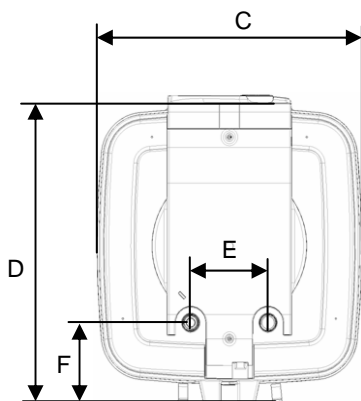
Sauter

WWW.CONFORT-SAUTER.COM

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CAPACITÉ	PUISSANCE	ALIMENTATION	CONSUMMATION D'ENTRETIEN (1)	DIMENSIONS (MM)						POIDS NU
				(L)	(W)	A	B	C	D	
15L sur-évier	2000	230 V MONOPHASE	0,44	415	330	340	360	100	100	9,1
30L sur-évier	2000	230 V MONOPHASE	0,63	640	460	335	360	100	100	13,3
50L sur-évier	2000	230 V MONOPHASE	0,89	940	760	340	360	100	100	20

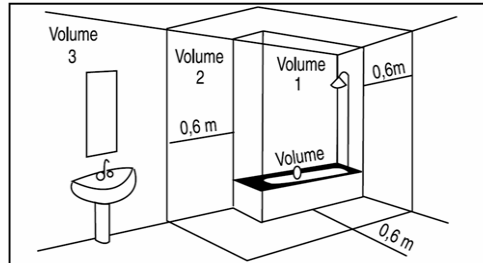
(1) kWh/24h à 65°C
 (1) kWh/24h at 65°C
 (1) kWh/24h bij 65°C



MISE EN PLACE

- Installer l'appareil dans un local à l'**abri du gel**.
- Pour la fixation de l'appareil, s'assurer que la cloison est capable de supporter le poids de l'appareil rempli d'eau (un chauffe-eau 50 litres pèse environ 70 kg une fois rempli)
- Si l'appareil doit être installé dans un local humide ou un emplacement dont la température ambiante est en permanence à plus de 35°C, prévoir une aération de ce local.
- Installation dans la salle de bains : 4 volumes sont définis pour implanter des appareils suivant leurs caractéristiques. Nos chauffe-eau électriques peuvent être installés dans les volumes 2 et 3 ci-dessous référencés, selon leur classe suivant les **consignes d'installation de la norme NF C15-100**, tableau 701-4 et règle 701-5. (FIG. 1)

(FIG. 1)



FIXATION D'UN APPAREIL VERTICAL MURAL

Fixation murale : fixer l'étrier sur le mur à l'aide de goujons M8, préalablement scellés et d'écrous M8.

Attention : on ne peut pas inverser le sens de montage d'un chauffe-eau sous-évier ou sur-évier. (FIG. 2)

ATTENTION : les raccordements doivent se trouver IMPERATIVEMENT au dessous de l'appareil



(FIG. 2 - Modèle sur-évier)

RACCORDEMENT HYDRAULIQUE

Avant de procéder au raccordement hydraulique, il est absolument indispensable de bien nettoyer les tuyauteries d'alimentation afin de ne pas risquer d'introduire dans la cuve du chauffe-eau des particules métalliques ou autres.

ATTENTION : Ne pas raccorder directement aux canalisations en cuivre les tubes eau chaude (repère rouge) et eau froide (repère bleu) du chauffe-eau; pour éviter les couples galvaniques fer/cuivre. Il est obligatoire d'équiper le tube eau chaude d'un raccord diélectrique (non fourni avec l'appareil) et le tube eau froide d'un groupe de sécurité (sauf en écoulement libre avec robinetterie spécifique). Dans le cas d'utilisation de tuyaux PER, la pose d'un régulateur thermostatique en sortie de chauffe-eau est fortement conseillée. Il sera réglé en fonction des performances du matériau utilisé.

En cas de corrosion des filetages des tubes non équipés de ces protections, notre garantie ne pourrait être appliquée.

Quel que soit le type d'installation, elle doit comporter un robinet d'arrêt sur l'alimentation d'eau froide, en amont du groupe de sécurité.

Un chauffe-eau à accumulation peut être utilisé de deux façons :

1 - sous pression quand il doit desservir plusieurs postes d'eau. L'installation doit comporter un réducteur de pression si la pression d'alimentation est supérieure à 5 bar.

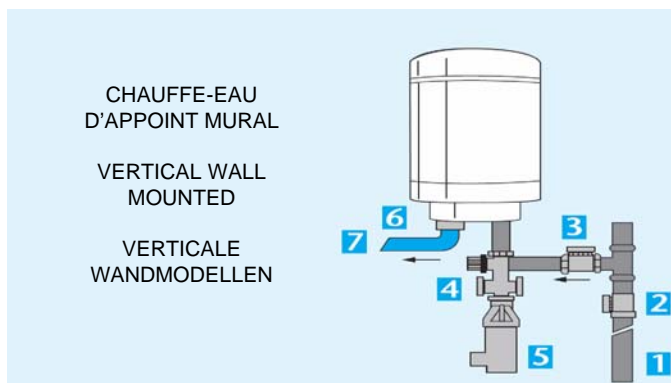
Le réducteur de pression doit être monté au départ de la distribution générale. Une pression de 3 à 4 bar est recommandée. L'installation doit être effectuée avec un groupe de sécurité taré à 7 bar (non fourni), neuf, de dimensions appropriées à la capacité (petites capacités : 1/2"), et portant la marque NF (norme NF EN 1487).

Son installation doit être faite rigoureusement selon les schémas ci-après (fig. 3). **Il est obligatoire de placer le groupe de sécurité directement sur l'entrée d'eau froide, et à l'abri du gel.**

En outre, il faut absolument faciliter l'écoulement en cas de surpression du réseau. Ceci implique que le tube de vidange ait une pente continue et suffisante, et un diamètre adapté au débit.

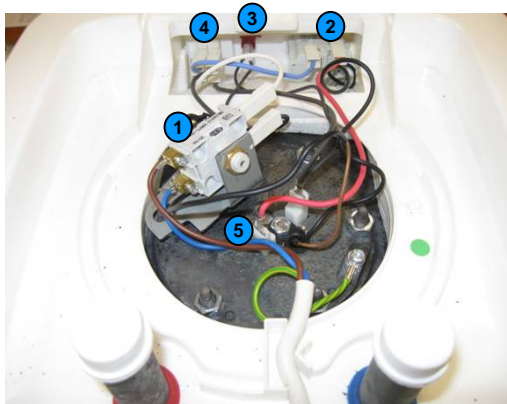
2 - en écoulement libre, pour alimenter un seul point d'eau : Ce type d'installation est spécialement adapté aux chauffe-eau de la gamme des petites capacités de 15, 30 et 50L sur-évier, lorsqu'ils ne peuvent être installés sous pression. L'installation doit être réalisée avec un robinet mélangeur spécifique. Dans ce cas, il n'y a pas lieu d'utiliser un groupe de sécurité.

Attention, il est normal que cela goute par la robinetterie, lors des périodes de chauffe. Ne pas obstruer l'écoulement.



(FIG. 3)

- 1 Arrivée eau froide / Cold water inlet / Koudwatertoevoer
- 2 Réducteur de pression éventuel / Pressure reducer if necessary / Eventueel reduceerventiel
- 3 Robinet d'arrêt / Stop tap / Afsluitkraan
- 4 Groupe de sécurité / Safety valve / Veiligheidselement
- 5 Siphon / Funnel / Trechter
- 6 Manchon diélectrique obligatoire / Compulsory dielectric connection / Verplichte diëlektrische mof
- 7 Départ eau chaude / Hot water outlet / Warmwaterafvoer



- 1 – Coupe-circuit thermique / Safety thermostat / Veiligheidsthermostaat
- 2 – Thermostat de régulation / Thermostat / Thermostaat
- 3 – Voyant de chauffe / Heating indicator / Licht verwarming
- 4 – Interrupteur / Switch / Schakelaar
- 5 – Élément chauffant blindé / Heating element / Weerstand

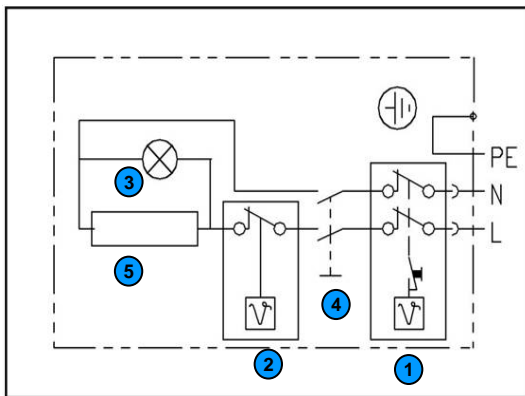



Schéma électrique normalisé

N = Neutre (Bleu) / L = Phase (Marron)
PE = mise à la terre (Vert-Jaune)

Le chauffe-eau ne peut être branché et fonctionner que sur un réseau à courant alternatif.

ATTENTION : LE RACCORDEMENT DE L'ALIMENTATION S'EFFECTUE SUR LES PARTIES DENUDEES DU CORDON ELECTRIQUE OU SUR L'ENTREE DU COUPE-CIRCUIT THERMIQUE (EN CAS DE RETRAIT DU CORDON) ET EN AUCUN CAS SUR LA RESISTANCE OU À LA SORTIE DU THERMOSTAT.


- Le chauffe-eau doit être relié à une canalisation fixe ou une gaine annelée normalisée jusqu'au logement calibré du capot avec un câble rigide (section des conducteurs : minimum 2,5 mm²).
- La mise à la terre est obligatoire. Une borne spéciale portant le repère  est prévue à cet effet. **Ce raccordement est obligatoire.**

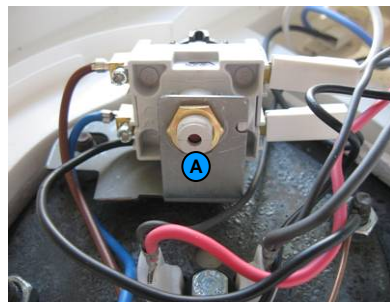
- L'installation doit comporter en amont du chauffe-eau un dispositif de coupure omnipolaire (disjoncteur, porte fusible...)

Dans le but d'optimiser la consommation d'énergie, le thermostat a été réglé pour que la température de l'eau dans le chauffe-eau soit limitée à 65° C (± 5°C) ; la résistance à la corrosion et à l'entartrage s'en trouve améliorée. Il vous est possible de modifier ce réglage par la molette du thermostat (plage de réglage : hors gel à 65°C). Diminuer la température de réglage contribue à diminuer les dépôts de calcaire. Le témoin de fonctionnement reste allumé uniquement pendant la phase de chauffe.

Le thermostat ne doit sous aucun prétexte subir d'éventuels réglages ou réparations en dehors de nos usines à l'exception du réglage normal par rotation de la molette. **Le non respect de cette clause supprime le bénéfice de la garantie.**

COUPE-CIRCUIT THERMIQUE :

Tous nos chauffe-eau sont équipés d'un coupe circuit de sécurité qui déclenche l'arrêt du chauffe-eau si la température atteint accidentellement une valeur exagérée. En cas de déclenchement de la sécurité, **COUPER LE COURANT AVANT TOUTE OPÉRATION**. Pour réarmer la sécurité, il est nécessaire de retirer le capot, ensuite, appuyer sur le bouton safety du coupe-circuit thermique . Après avoir réenclenché la sécurité, remettre le capot et rétablir le courant. En cas de déclenchement répété, demander l'intervention d'une personne habilitée.



ATTENTION : NE JAMAIS METTRE SOUS TENSION LE CHAUFFE-EAU SANS EAU.

Avant de mettre le chauffe-eau sous tension, le remplir complètement d'eau en ayant auparavant ouvert les robinets d'eau chaude ; ne refermer ceux-ci que lorsque l'écoulement s'effectue régulièrement et sans bruit de tuyauterie (purge complète de l'air et nettoyage des tuyauteries). Lorsque le remplissage est terminé, mettre l'appareil sous tension et attendre environ 30 minutes (pression de l'installation atteignant 7 bar).

INTERRUPTEUR MARCHE / ARRÊT

L'appareil dispose d'un interrupteur Marche / Arrêt (On / Off) permettant de forcer la mise hors service de celui-ci.

ATTENTION : LE MODE ARRÊT NE SIGNIFIE PAS QUE L'APPAREIL N'EST PAS SOUS TENSION. AVANT TOUT DEMONTAGE DU CAPOT S'ASSURER QUE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE EST DEBRANCHEE.

VOYANT ROUGE : témoin de chauffe.

Si, lors de la première chauffe le voyant est éteint ou si il reste constamment éteint, contactez votre revendeur. Pendant les périodes de chauffe, l'eau contenue dans la cuve se dilate et une partie de cette eau s'échappe sous forme de filet par la vidange (environ 3% de la capacité par cycle de chauffe). Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, ce phénomène est absolument normal. Dans le cas d'une installation en étage, mettre un bac de rétention sous le chauffe-eau avec évacuation. Dans le cas d'un adoucisseur, la dureté de l'eau doit impérativement rester supérieure à 12°f.

▲ Vérifier que :

- Le robinet de vidange du groupe de sécurité fonctionne bien, le basculer de la position vidange à la position arrêt et réciproquement afin d'éliminer tous les déchets éventuels.
- Le joint de bride est bien étanche, resserrer raisonnablement si nécessaire. (Serrer les écrous en vis-à-vis à 1 kg.m).
- Le chauffe-eau fonctionne bien après la première mise en température. Le thermostat doit couper après le temps de chauffe de l'appareil. Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, les chauffe-eau blindés peuvent émettre un bruit de bouillonnement; ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut de l'appareil.



IMPORTANT : PERIODIQUEMENT (AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS), IL EST NECESSAIRE DE METTRE PENDANT QUELQUES SECONDES LE GROUPE DE SECURITE EN POSITION DE VIDANGE. CETTE MANOEUVRE PERMET D'EVACUER D'EVENTUELS DEPOTS POUVANT A LA LONGUE OBSTRUER LA SOUPAPE DU GROUPE DE SECURITE. LE NON RESPECT DE CETTE REGLE D'ENTRETIEN PEUT ENTRAINER UNE DETERIORATION DE LA CUVE DU CHAUFFE-EAU (NON COUVERTE PAR LA GARANTIE).

Avant tout démontage du capot, s'assurer que l'alimentation électrique est coupée.

- Vidange : opération indispensable si l'appareil doit rester sans fonctionner dans un local soumis au gel.
 - 1 - Couper le courant
 - 2 - Fermer l'arrivée d'eau froide
 - 3 - Vidanger grâce à la manette du groupe de sécurité en ayant ouvert un robinet d'eau chaude
 - 4 - Protéger le groupe de sécurité contre le gel
 - 5 - Pour remettre le chauffe-eau en service, voir rubrique «Mise en Service».
- Se référer à un professionnel ou à une personne habilitée si le groupe de sécurité a gelé.
- Détartrage : à faire effectuer tous les deux ans dans les régions d'eaux entartrante ; s'adresser à une personne habilitée ; ne pas gratter les parois de l'appareil.

Remarque :

Si les performances de votre appareil venaient à diminuer, il se peut que votre élément chauffant soit entartré, dans ce cas, faites appel à votre installateur qui se chargera de cette opération de nettoyage.

- Vérification de l'anode magnésium : à faire effectuer tous les 2 ans ; s'adresser à une personne habilitée.
- Les pièces pouvant être remplacées sont :
 - Le thermostat,
 - L'anode de magnésium,
 - L'élément chauffant blindé
 - Le joint
 - Le capot
 - La sécurité thermique et le cordon d'alimentation
 - Le voyant lumineux.

L'ouverture du chauffe-eau implique sa vidange et le remplacement du joint de bride.

Toute opération de remplacement doit être effectuée par une personne habilitée avec des pièces d'origine constructeur.

- S'il est constaté un dégagement continu de vapeur ou d'eau bouillante par la vidange ou lors de l'ouverture d'un robinet de puisage par ce dernier, couper l'alimentation électrique du chauffe-eau et REFERER A UN PROFESSIONNEL OU A UNE PERSONNE HABILITEE.

FIN DE VIE

- Avant démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors tension et procéder à sa vidange.
 - La combustion de certains composants peut dégager des gaz toxiques, ne pas incinérer l'appareil.
- Environnement (DEEE) : Ne jetez pas votre appareil avec les ordures ménagères mais déposez-le à un endroit assigné à cet effet (point de collecte) où il pourra être recyclé.

AVERTISSEMENT

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

CONDITIONS DE GARANTIES

1) - Le chauffe-eau doit être installé par une personne habilitée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.

Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre Distributeur ou Installateur des pièces reconnues défectueuses par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion de toute indemnité et prolongation de garantie. «La garantie prend effet à compter de la date de pose, justificatif d'installation faisant foi ; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau majorée de six mois.» La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé.

GARANTIE

Cuve : 3 ans

Eléments électriques et pièces amovibles : 1 an

NOTA : Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse (gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple) ou à des difficultés d'accès ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant.

2) - Limites de garantie.

Sont exclues de ces garanties les défaillances dues à :

Des conditions d'environnement anormales :

- Positionnement dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries, locaux surchauffés ou mal ventilés.
- Alimentation avec une eau présentant des critères d'agressivités particulièrement anormaux (DTU - Plomberie 60-1 additif 4).
- Alimentation électrique présentant des surtensions importantes.

L'application de la garantie est, en outre, subordonnée à la pression de l'eau d'alimentation qui ne doit pas être supérieure à 5 bar à l'entrée de l'appareil.

Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art - Notamment :

- Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme NF EN 1487, modification du réglage du groupe de sécurité.
- Corrosion anormale due à un raccordement hydraulique incorrect ou à une absence de manchons diélectriques (contact direct fer cuivre).
- Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme d'installation NFC 15-100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, non respect des schémas de raccordement prescrits, etc...
- Mise sous tension de l'appareil sans remplissage préalable (chauffe à sec).
- Position de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.

Un entretien défectueux :

- Entartrage anormal des éléments chauffants et des organes de sécurité.
- Non entretien ou dysfonctionnement du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
- Corrosion de cuve avec dissolution complète de l'anode de magnésium
- Carrosserie soumise à des agressions extérieures.
- Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.

3) - Recommandations

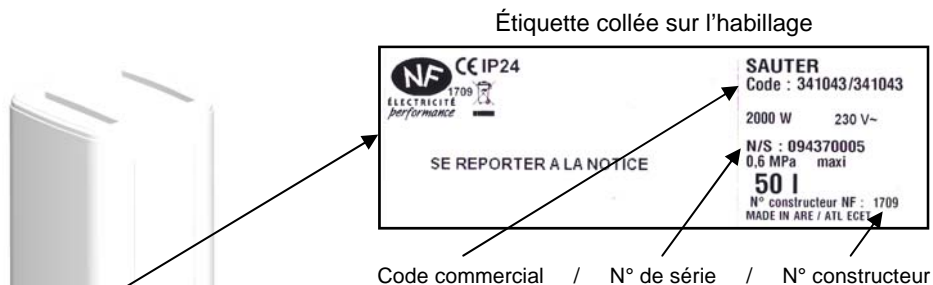
Pour les régions où l'eau est très calcaire, l'utilisation d'un adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie sous réserve que l'adoucisseur soit réglé conformément aux règles de l'art, vérifié et entretenu régulièrement.

4) - Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.

Ces appareils sont conformes aux directives 2004/108/CEE concernant la comptabilité électromagnétique et 2006/95/CEE concernant la basse tension.

INFORMATIONS APRES VENTE (FRANCE UNIQUEMENT) : QUE FAIRE EN CAS DE PANNE ?

1. Relever les références du Produit



2. Contacter votre MAGASIN avec les références du Produit

>> Votre MAGASIN est l'interlocuteur direct pour le traitement de la garantie des pièces ou du produit.

A. Dépannage du produit

La garantie dépannage concerne le remplacement des pièces défectueuses (à l'exclusion du remplacement du chauffe-eau complet). Pour ce produit, elle s'applique pendant 2 ans.

Le magasin déterminera le besoin d'une intervention (remplacement d'une pièce défectueuse). Fournissez-lui les références exactes du produit.

Une station Service Après Vente (SAV) locale vous contactera sous 48h du lundi au vendredi (hors jours férié pour fixer un rendez-vous).

Pièces susceptibles d'être dépannées : Capot de protection / Joint de porte / Thermostat / Élément chauffant blindé.

La station SAV remplacera la pièce défectueuse (En France métropolitaine uniquement dans un rayon de 30 km autour du point de vente ou de la station SAV. Cette prise en charge ne concerne que le remplacement des pièces défectueuses. Toute intervention non justifiée sera facturée par la station SAV suivant ses tarifs en vigueur).

B. Réparation du produit

Votre MAGASIN fera avec vous le diagnostic de la panne éventuelle et fournira les pièces nécessaires. Vous pourrez ensuite procéder au remplacement de la pièce concernée.

Votre MAGASIN vous accordera la garantie conformément aux articles L 211-1 et suivants du code de la consommation et aux durées de garanties indiquées dans cette notice (dans certains cas il pourra solliciter une expertise technique des pièces présumées défectueuses auprès du fabricant). **(Il est donc absolument nécessaire de ramener ces pièces à votre magasin).**

C. Remplacement du produit complet

Ne s'applique que pour les cas de fuite due à une cuve percée

(sont exclues, les fuites pouvant être dues à un problème de joint d'étanchéité).

Votre MAGASIN gèrera l'échange du produit.

La garantie sera accordée après l'expertise technique du produit en usine (voir les conditions générales de garantie).



Un produit présumé à l'origine d'un sinistre, doit rester à la disposition des experts d'assurance, et le sinistré doit en informer son Assureur.

Les petites capacités sur évier Les chauffe-eau d'appoint CHAUFFE-EAU

Integrale antiroest boiler / kleine modellen WATERVERWARMER

CONDITIONS DE GARANTIE

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'UTILISATEUR
(PRÉSENTER LE CERTIFICAT UNIQUEMENT EN CAS DE RÉCLAMATION)

- 50 - 300 l : 5 ans pour la cuve des chauffe-eau. 2 ans pour l'appareillage électrique et les équipements amovibles.
- 10 - 50 l : 3 ans pour la cuve des chauffe-eau. 1 an pour l'appareillage électrique et les équipements amovibles.
- La durée de garantie est à compter à la date d'installation ou d'achat et ne saurait excéder 30 mois à partir de la date de fabrication en l'absence de justificatif.
- SAUTER assure l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non respect des prescriptions de ladite notice ne sont pas couvertes par la garantie.
- Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.
- Présenter le présent certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.

mon cas est particulier

SAUTER SERVICE

 **N° Azur 0 810 234 567**

PRIX APPEL LOCAL

GARANTIEVOORWAARDEN

DIT DOCUMENT MOET DOOR DE KLANT BEWAARD WORDEN
(HET GARANTIEBEWIJS ALLEEN IN GEVAL VAN KLACHTEN OVERLEGGEN)

- 50 - 300 l : 5 jaar voor de tank van de boiler. 2 jaar voor de elektrische apparatuur en de nonteerbare elementen.
- 10 - 15 l : 3 jaar voor de tank van de boiler 1 jaar voor de elektrisch apparatuur en de nonteerbare elementen.
- De duur van de garantie bedraagt gerekend vanaf de datum van installatie of aankoop en zal nooit langer kunnen zijn dan 30 maanden gerekend vanaf de datum van fabricage in het geval de nodige bewijsstukken ontbreken.
- SAUTER zal de als defect erkende onderdelen vervangen of leveren met uitsluiting van schadevergoeding.
- Beschadigingen die voortvloeien uit een niet conforme installatie, uit een abnormaal gebruik of uit het niet inachtnemen van de voorschriften vermeld in de handleiding worden niet door de garantie gedekt.
- De bepalingen van deze garantievoorwaarden sluiten niet voordeel ten goede van de koper uit, noch de wettelijke garantie met betrekking tot verborgen gebreken en fouten welke hoe dan ook van toepassing zijn volgens de voorwaarden beschreven in artikelen 1641 en volgende van het Burgerlijk Wetboek.
- Dit garantiebewijs alleen in geval van klachten aan uw verdeler of installateur overleggen en er de aankoopfactuur bijvoegen.

Sauter

WWW.CONFORT-SAUTER.COM

9954-0852

TYPE DE L'APPAREIL*
TYPE APPARAAT* : _____

N° DE SÉRIE*
SERIE NUMMER* : _____

DATE D'ACHAT
AANKOOPDATUM : _____

NOM ET ADRESSE DU CLIENT
NAAM EN ADRES VAN DE KLANT : _____

*Ces renseignements se trouvent sur la plaque signalétique située sur le côté droit de l'appareil.

*Deze gegevens staan vermeld op het typeplaatje dat zich aan de achterzijde van het apparaat bevindt.

Cachet du revendeur
Stempel van de handelaar